

CADRE SPECIALISE - REFERENT SANITAIRE

SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Identification du poste

SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)
Direction académique du Bas-Rhin, 65 avenue de la Forêt-Noire, 67000 STRASBOURG

Contexte du recrutement

Encadrement des séjours de cohésion du cycle scolaire 2024/2025
L'édition 2024/2025 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion à titre individuel ou dans le cadre des classes et lycées engagées (CLE).
Sur le cycle scolaire 2024-2025, 3 séjours de cohésion seront organisés dans le Bas-Rhin :

- Séjour individuel du 7 au 18 avril 2025 (vacances scolaires zone B)
- Séjour classes engagées du 12 au 23 mai 2025
- Séjour individuel du 16 au 27 juin 2025

Des jours de formation/préparation et suivi (de 6 à 13 jours) sont également à prévoir en amont du séjour (généralement 4 à 5 jours la semaine qui précède chaque séjour, et d'autres jours en amont afin de préparer le séjour et/ou de suivre des formations spécifiques, qui seront définis avec le chef de centre et/ou chef de projet). Les jours de repos compensateurs, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés - jusqu'à 4 jours -, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

Possibilité de candidater à une ou plusieurs sessions.

Le poste et son environnement

Fonction : Référent sanitaire

Nombre de personnes à encadrer : 0

Conditions particulières d'exercice :

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus).

Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

Participation à la formation aux « Premiers secours en santé mentale » (PSSM)

Description du dispositif

Le SNU est un parcours d'engagement citoyen qui s'adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Développer la cohésion nationale, en favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation et l'identification aux valeurs de la République.
- Promouvoir une culture de l'engagement, en permettant à chaque jeune de vivre une expérience d'engagement porteuse de sens, autour des grands enjeux contemporains : transition écologique, solidarité, esprit de défense et égalité des chances.
- Renforcer la résilience de la Nation, en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances et compétences pratiques qui développent leur capacité d'intervenir dans des situations du quotidien ou en cas de crise.

Le parcours SNU se compose de 2 phases :

1. un séjour de cohésion de 12 jours visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective et la responsabilité, et construit autour de 3 axes principaux : cohésion, engagement et résilience,
2. un temps de service à la nation permettant de répondre au désir des volontaires de poursuivre leur engagement au service de l'intérêt général après le séjour de cohésion : une mission d'intérêt général (MIG) d'une durée de 84 heures durant l'année qui suit le séjour auprès d'organismes publics (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.), de structures associatives ou auprès des corps en uniforme.

Descriptif de la structure

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 jeunes. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée.

L'encadrement des séjours se compose de :

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaire (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)

Le référent sanitaire est en charge du suivi sanitaire des mineurs accueillis dans le cadre du séjour SNU. Selon qu'il soit infirmier ou assistant sanitaire, les responsabilités et missions du référent sanitaire seront plus ou moins étendues.

Assistant sanitaire :

Il est titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours, et sous l'autorité du directeur, il est chargé du suivi sanitaire des volontaires SNU accueilli dans le centre.

Ses missions et diplômes sont définis par l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000602110/>

Ce suivi consiste notamment à :

- s'assurer de la remise, pour chaque volontaire, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux, mentionnés dans la fiche sanitaire ;
- informer les encadrants de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses, alimentaires ou autres ;
- identifier les volontaires qui doivent suivre un traitement médical pendant le séjour et s'assurer de la prise des médicaments ;
- s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef, sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du volontaire ;
- tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux volontaires, notamment les traitements médicamenteux ;
- tenir à jour les trousseaux de premiers soins ;
- apporter un appui, sous l'autorité des chefs de centre, à l'inclusion des volontaires à besoins éducatifs particuliers, notamment ceux en situation de handicap ou nécessitant une adaptation des modalités d'accueil.

Dans le cadre du SNU, en lien avec les actions de promotion de la santé définies conjointement avec la direction générale de la santé, **il est également demandé à l'assistant sanitaire de :**

- assurer la détection des jeunes les plus éloignés du système de santé et de les adresser vers leur centre de santé de référence pour réaliser à leur retour un bilan global, selon une fiche repère réalisée à cet effet.
- apporter un appui au chef de centre dans le repérage et l'orientation des volontaires en situation de fragilité psychique ou émotionnelle, ainsi que les volontaires en situation d'addiction.
- assurer la diffusion des fiches « santé », conçues par la direction générale de la santé, auprès des encadrants et plus particulièrement des tuteurs de maisonnée dans le but d'informer les volontaires et de leur faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

Infirmier :

Lorsque le référent sanitaire est un infirmier, il a pour missions supplémentaires de :

- dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des encadrants
- appuyer et conseiller l'équipe de direction et les encadrants sur la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les besoins d'aménagements liés à des situations individuelles

Il peut s'appuyer utilement pour ses missions sur le bulletin officiel (BO) de l'éducation nationale du 6 janvier 2000 sur le « Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) » :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/texte.htm>

Expérience professionnelle souhaitée

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

Les connaissances et compétences mises en œuvre

Diplômes et attestations requis :

Assistant sanitaire :

- attestation de formation aux premiers secours
- premiers secours en santé mentale (PSSM)

Infirmier :

- diplôme d'état d'infirmier (une photocopie du diplôme sera demandée)
- attestation d'inscription au conseil de l'ordre des infirmiers exigée
- attestation d'inscription au fichier ADELI exigée
- premiers secours en santé mentale (PSSM)

Connaissances :

- règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- promotion de la santé
- gestion d'évènements graves

Compétences :

- sens des relations humaines
- sens de l'organisation
- capacité à travailler en équipe
- disponibilité
- sens de l'initiative

Rémunération et cadre d'emploi

Elle est fonction de la situation statutaire. Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé).

Particularité pour les agents relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : Décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Contacts ressources humaines et modalités de candidature

Les candidatures doivent être adressées à l'attention du chef de projet SNU du Bas-Rhin et composées d'un CV **ET** d'une lettre de motivation.

Elles doivent indiquer explicitement :

- sur quel(s) séjours porte la candidature (il est possible de postuler à plusieurs séjours).
- sur quel(s) poste(s) vous postulez (plusieurs possibles, mettre un ordre de préférence).

Elles sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : snu67@ac-strasbourg.fr avant le 15 décembre 2024.

Les candidatures pourront parvenir après la date indiquée mais seront étudiées en fonction des postes encore disponibles.

Personne à contacter : Célia PEREZ-BOGE, cheffe de projet SNU du Bas-Rhin :

Courriel : snu67@ac-strasbourg.fr , Téléphone : 03.88.23.36.21